



Compte bancaire contentieux

Par **Laetitia Rousseau**, le **19/10/2017** à **13:59**

Bonjour

Voilà j'ai un compte bancaire au contentieux depuis un an pour un découvert. Je paye tout les mois. Quand on a vu la conseillère de la banque pour le dossier de contentieux, elle nous a dit qu'elle allait cloturé le compte mais on n'a jamais reçu de courrier de clôture. Quand on a appelé la banque pour demander la clôture du compte chèque ,ils ont cloturé mon livret A ces imbéciles. Ils disent que mon compte chèque est cloturé mais ne veulent pas faire de courrier. Je ne sais pas du coup si c'est vraiment cloturé. On a aucun accès au compte.

Ils font n'importe quoi et ne répondent pas à nos demandes en plus.....

Est ce que un compte est automatiquement cloturé quand on est en contentieux ? Et aussi quand ils ont cloturé mon livret A,ils ont transféraient mon argent au contentieux sans qu'on soit au courant.on l'a su encore fois car on leur a demandé . On t'il le droit ?

Voilà, merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/10/2017** à **14:09**

Bonjour,

Pourquoi ne recevez vous pas de relevés de compte lorsqu'il y a des écritures, comme le virement de votre livret, c'est ce qu'il faut demander.

Par **Laetitia Rousseau**, le **19/10/2017** à **16:08**

Je ne reçois plus de relever depuis que le compte est inactif .L'argent du livret a été versé au service contentieux. Soit disant quand on paye un découvert par le contentieux, l'argent du livret on ne le récupère pas. C'est pour payer le découvert.

Par **youris**, le **19/10/2017** à **16:20**

bonjour,

Chacun des comptes fonctionne indépendamment des autres, mais votre banque a pu faire signer une lettre "d'unité de compte" afin qu'il puisse y avoir compensation entre les différents comptes.

salutations